

TERMES DE REFERENCE
TABLE RONDE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO DU 07 AU 11 SEPTEMBRE 2015 A KINSHASA

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les difficultés auxquelles l'Afrique doit faire face dans le domaine de la Protection Sociale sont énormes et souvent décourageantes. Après des décennies de stagnation, voire d'aggravation, des indicateurs de Protection Sociale au niveau mondial et de façon particulière en Afrique, la recommandation 2002 adoptée lors de la session ordinaire de l'Organisation Internationale de Travail (OIT) en juin 2012 a établi des repères en vue d'améliorer le secteur de la Protection Sociale. C'est entre autre :

- (i) rappeler que la responsabilité générale et principale de mise en place de Socle de protection Sociale incombe à l'Etat qu'il doit appliquer un certain nombre de principes dont l'universalité de la protection sociale, fondée sur la solidarité sociale ; l'inclusion sociale, y compris des personnes travaillant dans l'économie informelle, la non-discrimination, l'égalité entre hommes et femmes et la prise en compte des besoins spécifiques.
- (ii) définir les garanties élémentaires que doit comporter les socles de protection sociale. Il s'agit :
 - a) accès à un ensemble de biens et services définis à l'échelle nationale comme étant des soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité, qui réponde aux critères de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité et de qualité;
 - b) sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale, assurant l'accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous autres biens et services nécessaires;
 - c) sécurité élémentaire de revenu, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale, pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, en particulier dans les cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité;
 - d) Sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale.

En République Démocratique du Congo, plusieurs initiatives sont prises par les différents acteurs impliqués dans le domaine de Protection Sociale pour absorber d'une manière générale les souffrances que la faible couverture, l'insuffisance de qualité des prestations sociales, les conflits internes et externes et le marasme socio-économique ont exercé sur les populations Congolaises. C'est entre autre; (i) les initiatives pilotes de mise en place des mutuelles de santé comme palier menant vers une couverture sanitaire à vocation universelle (mutuelles des enseignants; mutuelle de l'Inspection Générale de la police, les mutuelles communautaires accompagnées par les églises et la plateforme des organisations promotrices des mutuelles de santé,...); (ii) les actions pertinentes que mène l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) pour garantir un minimum de revenu pour les personnes de troisième âge, l'excellente initiative de la Fonction Publique pour la mise en place de la caisse de retraite des agents publics de l'Etat, (iii) la réforme permettant de garantir une sécurité élémentaire de revenu pour les personnes sans revenu suffisant à travers la carte d'indigence et la mise en place des filets sociaux pour les populations pauvres,...

Ainsi, la réponse liée à ces différentes initiatives s'est élargie progressivement aussi bien sur le plan géographique que sur le plan de ses contenus.

Face à l'ampleur des enjeux et des défis soulevés par la problématique de la Protection Sociale au niveau mondial et continental, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, Sous l'impulsion de Son Excellence **Monsieur Joseph KABILA KABANGE, Chef de l'Etat**, est déterminée à aller plus loin dans son engagement avec les populations pour réduire les disparités et améliorer l'accès de tous à une protection sociale efficace d'ici 2015. Cette démarche gouvernementale se veut en harmonie avec les orientations de Nations Unies et accorde une grande priorité à l'amélioration de la gouvernance du secteur. Ce qui nécessite la synergie d'actions entre les membres du Gouvernement et les divers intervenants dans le secteur de Protection Sociale. Dans cette optique, il a été confié à la Vice-Primature, Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale, à travers le Conseil du Programme National d'appui à la protection Sociale (CPNPS), la noble mission de proposer au Gouvernement de la République, dans une démarche participative et inclusive le Document de Politique Nationale de protection Sociale.

Ce processus a connu plusieurs étapes depuis le début de l'année 2015. C'est notamment; (i) l'harmonisation des vues avec toutes les parties prenantes pour s'accorder sur les principes méthodologiques d'élaboration du Document de Politique Nationale de protection Sociale, (ii) la constitution d'une alliance stratégique de financement du processus, (iii) la mise en place d'une Task-force Protection Sociale, (iv) la consultation nationale des différents acteurs. Ces consultations se sont déroulées dans sept provinces du pays et ont intéressées toutes les institutions et acteurs de la vie nationale : les représentants des Assemblées provinciales, les Chefs coutumiers, les Ministres et autres Chef de Division de l'administration publique en provinces, les représentants des organisations des employeurs et travailleurs, les Eglises, les leaders d'opinion, les représentants des ONGs, les universités et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Parallèlement à ces consultations, l'analyse des données disponibles au niveau national ainsi que les données des recherches dans le domaine de Protection Sociale, a permis d'actualiser le diagnostic sectoriel et de documenter les déterminants et l'évolution des tendances sur le plan de gouvernance, de financement, de prestation, de la recherche et de l'innovation, ainsi que sur le plan de renforcement des capacités dans le domaine de la protection en RDC.

Une rencontre de validation a permis de consolider les constats au niveau des provinces et de tirer des leçons sur les progrès réalisés et les limites du système de protection sociale en RD Congo. Lors de la tenue de la dernière réunion du Conseil National du Travail, convoqué par Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale et Président du Conseil du PNPS, les partenaires sociaux ont discuté des implications et formulé des recommandations pour l'élaboration du Document de Politique Nationale de Protection Sociale.

Actuellement dans le souci toujours de rechercher le consensus national, la Vice-Primature, ministère de l'Emploi, Travail et prévoyance Sociale, sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, souhaite organiser la Table Ronde Nationale pour la validation du Document de Politique Nationale de Protection Sociale de la République Démocratique du Congo.

I. OBJECTIF GENERAL

Contribuer à la mise en place d'un système de Protection Sociale cohérent et complet en République démocratique du Congo.

II. OBJECTIF SPECIFIQUE

Harmoniser les vues pour consolider l'action du Gouvernement en matière de Protection Sociale par la validation du Document draft de Politique Nationale de Protection Sociale et dégager les orientations stratégiques pour l'élaboration du Document de Stratégie de la Protection Sociale de la RD Congo.

III. RÉSULTAT ATTENDU

La République Démocratique du Congo dispose d'un Document de Politique Nationale de Protection Sociale clairement affirmée et formulée dynamiquement, pouvant s'ajuster aux évolutions de manière anticipative et qui est traduite en programmes, pratiques et actions concrètes

IV. METHODOLOGIE

La démarche méthodologique pour la conduite des travaux de la Table Ronde sera participative avec l'implication des Experts des différentes Institutions et organisations évoluant dans le secteur de Protection Sociale au niveau international, régional et national.

Après la présentation synthèse du Document draft de Politique Nationale de Protection Sociale, il sera prévu des travaux en commission par pilier et par dimension avec validation en plénière.

Rappelons que pour monter la Politique Nationale de Protection Sociale, quatre dimensions et cinq piliers ont été identifiés :

Ensuite, sur orientation de l'équipe de consultance, on procédera par l'identification non seulement des forces, faiblesses et opportunités dans le domaine de Protection Sociale mais également, les mesures pour consolider les actions dans le ce même domaine en République Démocratique du Congo.

V. PARTICIPANTS : 150 personnes